

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0089393.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom BIOPRODUCTEURS MARTINSHOF Adresse 8 RUE HENRI POINCARE 57150 Creutzwald Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 21 janvier 2026 05:30:15 +01 (Europe/Brussels) Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 21/05/2025 au 31/03/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Boissons à base de produits laitiers: Kéfir nature	Biologique
	Fromages: Fromage à pâte molles	Biologique
	Fromages: Fromage à pâte pressée	Biologique
	Fromages: Fromages frais de chèvre (Ail et fines herbes, piment d'espelette, nature, sel de guérande, citron menthe, tomate pesto)	Biologique
	Plats cuisinés salés: Choucroute cuisinée	Biologique
	Tartes salées et quiches: Tourtes au Riesling	Biologique
	Viandes et carcasses: Viande d'agneau	Biologique
	Viandes et carcasses: Viande de boeuf	Biologique
	Viandes et carcasses: Viande de canard	Biologique
	Viandes et carcasses: Viande de gibier	Biologique
	Viandes et carcasses: Viande de porc	Biologique
	Viandes et carcasses: Viande de veau	Biologique
	Viandes et carcasses: Viandes de Volailles (Poulet, Dinde)	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Andouillettes	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Boudins noir	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Bœuf séché (type viande des grissons)	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Chipolatas et déclinaisons (nature, aux herbes)	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Chorizo	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Cordons bleus	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Fricadelles agneau feta	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Fricadelles boeuf et porc	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Fromage de tête	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Fromages persillés	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Galantines (jambon, fermière, au fromage, et jardinière)	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Jambon cru	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Jambon cuit et déclinaisons (nature, miel romarin)	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Jambon sec (nature, aux herbes)	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Merguez	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Noix de jambon	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Poitrine et lardons fumés	Biologique
	Viandes et volailles transformées: Pâtés en croûte	Biologique
Viandes et volailles transformées: Quenelles de foies, à la moelle	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Rillettes	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Salamis (paysans, pur boeuf)	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Saucisses cuites (boudin blanc, cervellas, saucisses de viandes, viennoises, knacks)	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Saucisses façon forêt noire	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Saucisses à cuire pur boeuf	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Saucisses à cuire pur porc	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Saucisses à griller et déclinaisons (nature, blanche, au fromage, aux herbes, saveur pizza, fenouil espelette)	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Saucisson sec / Saucisse sèche	Biologique	
Viandes et volailles transformées: Terrines et pâtés (nature, olives, foie de volaille, campagne, à l'ancienne, forestière, au porto, aux cépes, paysanne)	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf
II.9 Autres informations	Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.

DÉLIVRÉ